

# Rwanda

## L'implication de Paul Barril dans le génocide et le négationnisme

Jean-Damascène Bizimana

3 décembre 2014

La plupart des planificateurs du génocide commis contre les Tutsi sont des Rwandais civils et militaires qui dirigeaient le Rwanda entre 1990 et 1994. Ce génocide a aussi ses complices et ses co-auteurs Rwandais ou étrangers. Paul Barril fait partie de ces étrangers ayant joué un rôle clé dans le génocide soit à titre individuel, soit comme agent occulte de l'Etat français. Ancien capitaine de gendarmerie, Paul Barril a travaillé dans le domaine de la sécurité et a conseillé différents chefs d'Etat notamment en Afrique, et plus particulièrement au Rwanda. Il a dirigé plusieurs sociétés qu'il a créées, dont « SECRETS » et le « Groupe privé Barril » (GPB). C'est dans ce cadre que Barril a conclu l'accord d'assistance, en plein génocide, avec le gouvernement de Jean Kambanda qui a consisté à la formation et l'armement des tueurs. Des témoignages clés et divers documents, notamment ceux qui ont été saisis en 2012 par le juge d'instruction Marc Trévidic montrent l'ampleur des relations criminelles qui lient Barril aux auteurs du génocide commis contre les Tutsi et qui font de lui un co-auteur de ce génocide.

### **Fourniture du matériel militaire aux FAR peu avant le génocide**

En novembre 1989, Barril adressait deux factures pro-forma au colonel Athanase Gasake, un membre très influent des Ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR), portant sur la fourniture par sa société de sécurité, SECRETS, d'importants matériels militaires. Il s'agit de « portiques de détection type MD 2000 », de « détecteurs de métaux portatifs », de « PM Beretta » et de « valises attaché-case à ouverture rapide ». Le colonel Gasake est un tueur redoutable, originaire de l'ancienne préfecture de Ruhengeri, et il était un membre actif de l'AKAZU. En 1993, le colonel Gasake a rédigé un mémorandum pour tous les commandants militaires des Ex-FAR dans lequel il donna une liste de familles pour lesquelles leurs enfants auraient rejoint le FPR. Il s'attaqua violemment aux élèves tutsi de l'école privée APACOPE de Kigali qu'il accusait totalement à tort d'être un foyer de recrutement pour le FPR.

Pendant le génocide, Gasake était responsable, au niveau national, de la

« défense civile » un système d’extermination mis en place par le gouvernement pour impliquer la population hutu aux fins de commettre le génocide sur les Tutsi. Après la défaite des Ex-FAR, le colonel Gasake fut nommé ministre de la défense du Gouvernement génocidaire en exil. Ce profil montre que le colonel Gasake qui collaborait avec Barril en 1989 n’était pas n’importe qui. C’était une personnalité influente des Ex-FAR et du pouvoir du général Habyarimana.

### **Collaboration avec Fabien Singaye, espion du gouvernement génocidaire**

Depuis octobre 1990, Barril a collaboré de très près avec les services de renseignements rwandais. Il était en liaison permanente avec Fabien Singaye, alors deuxième secrétaire à l’ambassade du Rwanda à Berne (Suisse) ; mais en réalité, Singaye était un espion chargé de surveiller les activités à l’étranger des réfugiés Tutsi et du FPR. Singaye a d’ailleurs été expulsé de Suisse en 1994 pour ces faits. Singaye est le mari de Pauline Musanabera, l’une des filles de Félicien Kabuga, le financier du génocide.

Le 23 août 1991, Singaye écrivit une lettre à Barril dans laquelle il lui confirme l’accord de collaboration pour la collecte des renseignements : « J’ai l’honneur de vous confirmer la collaboration entre nos services de sécurité et les vôtres ». Un mois plus tard, Singaye rédigea un télégramme pour le Gouvernement rwandais dans lequel il se félicite des “connaissances” de Barril au sein du monde politique et des médias français, « entre autres à La Cinq et à RFI », précise-t-il ; « Il peut plai-

der pour notre pays afin de déstabiliser le FPR ». En 1993, le colonel Elie Sagatwa, chef d’état-major particulier du président Habyarimana, remercie par écrit le “capitaine Barril” pour “tous les services rendus” au Gouvernement rwandais.

### **Présence suspecte de Barril au Rwanda au début du génocide**

Dans les semaines précédant le génocide, Paul Barril s’est rendu au Rwanda à plusieurs reprises, ce qui laisse présager qu’il agissait avec le régime rwandais dans la préparation du génocide massif qui a débuté le 6 avril 1994. Richard Mugenzi, ancien opérateur radio des ex-FAR, déclare l’avoir vu au camp militaire de Gisenyi en décembre 1993 : “Je vois ce militaire pas comme les autres. J’ai posé des questions et on m’a dit [...] qu’il s’appelait Barril. Il était avec d’autres, habillés comme lui“. Le pilote français du Falcon 50 appartenant au président Habyarimana, Jacky Héraud, a également vu Barril sur le tarmac de l’aéroport de Kigali, fin mars 1994, et s’en est fortement étonné devant son épouse.

Dans les propres déclarations de Barril qu’il a faites dans son livre *Guerres secrètes à l’Elysée*, Paul Barril y écrit à la page 176 : « J’ai appris le décès de celui que je considérais comme général en chef d’une nouvelle armée de l’ombre, apte à rétablir la France [François Xavier de Grossouvre], sur une colline perdue au centre de l’Afrique, au moment où les officiers tutsis du Front patriotique rwandais (FPR), formés et conseillés par la C. I. A., préparaient les premiers mouvements de l’offensive qui devait

leur assurer le pouvoir à Kigali, capitale du Rwanda, ainsi que le contrôle de toute la région des Grands Lacs. »

Cet aveu de Barril montre très clairement qu'il se trouvait à Kigali le 6 ou le 7 avril 1994 au moment de l'attentat contre l'avion de Habyarimana qui a correspondu avec la mise en exécution du plan de commettre le génocide sur les Tutsi. On peut s'interroger sur les mobiles de sa présence d'autant plus qu'aujourd'hui il s'obstine à nier qu'il n'était pas là alors qu'en juin 1994, il est lui-même intervenu dans les medias français pour dire le contraire.

### **Formation des tueurs à Bigogwe avant le génocide**

Paul Barril a participé en 1993 à la formation d'une unité spécialisée des ex-FAR, les Commandos de Recherche et d'Action en profondeur (CRAP) ainsi qu'à la formation d'une autre unité d'élite des milices Interahamwe appelée Turihose (qui signifie Nous sommes partout). Désignée sous le nom de code « Insecticide », cette opération a eu lieu au camp militaire de Bigogwe, alors commandée par le colonel Alphonse Nzungize. Le nom même donné à cette opération signifie qu'elle était destinée à exterminer les Tutsi que le régime qualifiait de « cafards ».

La formation consistait à entraîner un effectif de 30 à 60 hommes pouvant atteindre 120 aux techniques de tir et d'infiltration afin d'être aptes à mener des actions ciblées derrière les lignes de front du FPR. L'autre objectif était d'apprendre aux recrues des tactiques de tuer le plus grand nombre de personnes en très peu de temps en utilisant soit les armes à feu, soit les armes blanches, comme les couteaux et

les cordelettes.

### **Formation des tueurs à Bigogwe pendant le génocide**

Pendant le génocide, Barril est revenu au Rwanda pour donner la même formation aux militaires et aux miliciens rwandais. Le colonel Evariste Murenzi, ancien responsable des renseignements au sein de la garde présidentielle du président Habyarimana a confié à la commission Mucyo qu'en 1994, il a recueilli des informations indiquant la présence de Barril pour dispenser une formation aux militaires rwandais. Il l'a dit en ces termes :

« Pendant le génocide entre avril et juillet 1994 un sujet européen en compagnie du commandant de la Garde Présidentielle, le Major Protais Mpiranya, est venu visiter le camp G.P. Le Major Mpiranya m'a expliqué que le monsieur en question était un militaire français qui était entré au Rwanda par le Zaïre avec une équipe de dix autres militaires et d'un des fils du défunt président tout en précisant que ces derniers étaient restés au camp militaire de Bigogwe situé au nord-ouest du pays. Leur mission, selon le major Mpiranya, était de mettre en place en collaboration avec le commandement de l'armée rwandaise une opération désignée sous le nom d'Opération Insecticide sans autre précision. Cet officier français en civil était intéressé à connaître les différentes positions du FPR dans la ville de Kigali. Certaines rumeurs disaient que l'individu en question était le capitaine Barril. » Il est fort probable que Barril connaissait parfaitement avec le major Mpiranya puisque ce dernier a effectué un stage en France dans les années 1980 au camp d'entraînement du

GIGN à Satory.

L'évocation de l'opération Insecticide pendant le génocide se trouve également dans l'agenda de Pauline Nyiramasuhuko, ministre de la famille du Gouvernement génocidaire. Dans son agenda, se trouve des notes prises lors d'un Conseil des ministres ou d'une réunion qui se tenait à Murambi (Gitarama) le 20 juin 1994. Nyiramasuhuko fut allusion à l'opération « insecticide » en ces termes : « États Major [barré]-

Défense civile : manque  
d'encadrement  
Comt Bivanvagara est  
responsable.  
122 m – 120  
Mortier 82 v 105  
Opération insecticide  
dans les arrières  
– Munitions d'Air 4  
– Contrer les infiltra-  
tions (—) »

Une note de synthèse des services de renseignements extérieurs français du 2 juin 1994 divulguée par la revue française "XXI" donne un éclairage confirmant sur le rôle de Barril : "Il semble que le capitaine Barril, dirigeant de la société Secrets, exerce, en liaison avec la famille Habyarimana, réfugiée à Paris, une activité remarquée en vue de fournir des munitions et de l'armement aux forces gouvernementales".

### **Participation directe de Barril au génocide**

Paul Barril a joué un rôle actif dans la perpétration du génocide. En 2004, il l'a lui-même reconnu devant les caméras du réalisateur Raphaël Glucksmann, lors du tournage de son documentaire « Tuez les tous ! ». Barril

l'a dit en ces termes : "J'ai fait plusieurs missions au Rwanda. Des missions d'évaluation, d'infiltration [...] j'ai combattu avec les Hutus jusqu'aux derniers. J'ai vécu des choses extraordinaires."

Un document du 27 avril 1994 obtenu lors des perquisitions du juge Marc Trévidic chez Barril en juin 2012 révèle l'ampleur des prestations assurées par Barril au service du régime génocidaire. C'est un courrier du ministre rwandais de la Défense, Augustin Bizimana, qui signifiait au capitaine Barril l'accord du Gouvernement en vue de la conclusion d'un contrat pour la formation d'hommes. Ce courrier dit ceci : "Situation de plus en plus critique. Je vous confirme mon accord pour recruter [...] 1.000 hommes devant combattre aux côtés des FAR."

Le 6 mai 1994, Barril viendra au Rwanda avec cinq de ses principaux acolytes : Marc Poussard, dit "Maurice"; Luc Dupriez, ex-nageur de combat; Christophe Meynard, alias "Christian", un ancien légionnaire; Jean-Marc Souren, un Canadien appelé "John", lui aussi vétéran de l'armée française, un temps casque bleu à Sarajevo; et enfin, Franck Appietto, alias "François", également un ancien militaire français. Les fils du président rwandais défunt, Léon et Jean-Pierre Habyarimana, faisaient aussi partie du voyage. Ce groupe a agi activement pour combattre le FPR et pour accélérer la perpétration du génocide visant les Tutsi. Le 7 mai 1994, le gouvernement génocidaire a financé la location du Falcon 50 par un virement de 130.000 dollars pour le transport au Rwanda du matériel militaire fourni par Barril.

## **Fourniture des moyens militaires aux tueurs pendant le génocide**

En plein génocide, le 28 mai 1994, un contrat d'assistance fut signé entre le Premier ministre, Jean Kambanda, et Paul Barril, en vertu duquel ce dernier s'engageait « en accord avec le Gouvernement rwandais, à fournir une aide sur le plan humain et matériel au Rwanda ». Sur le plan humain, Barril devait fournir au régime criminel vingt hommes spécialisés (c'est-à-dire 20 mercenaires) pour former les ex-FAR et les miliciens. Sur le plan matériel, Barril devait au régime génocidaire, moyennant la somme de 3,13 millions de dollars, l'équipement sophistiqué de ces mercenaires, et la fourniture de deux millions de cartouches de 5,56 et 7,62; de cartouches de Kalachnikov et de mitrailleuses, des obus, des fusils d'assaut, ainsi que 5.000 grenades à main, 6.000 grenades à fusil et 11.000 obus et mortiers.

Les principales dispositions du contrat étaient les suivantes : « Le capitaine Barril est en charge de fournir : Sur le plan humain : 20 hommes spécialisés. Ils auront pour tâches de former et d'encadrer sur le terrain les hommes mis à leur disposition. (...) Sur le plan matériel : Equipement des 20 hommes d'encadrement. Munitions : 2.000.000 cartouches de 5.56 et 7.62 obus et mortiers de 120, 90, 81, 60, 82 = 11.000/grenades M26 = 5.000 /grenades a fusil : 6000. L'acheminement se fera par voie aérienne. L'ensemble de cette prestation est évalué à 3.130.000 \$. 50% de 3.000.000\$ soit 1.500.000\$ doit être versée a la signature du présent contrat, ainsi que les 130.000\$ correspondant au solde de la première mission. » Ce montant repré-

sente en valeur d'aujourd'hui entre 5 et 6 millions d'euros.

Des preuves attestent que la plus grande partie de l'argent a bel et bien été utilisée selon les termes du contrat. A titre d'exemple, un courrier du 17 juin 1994 écrit par le même Ministre de la défense, Augustin Bizimana, a l'ambassade du Rwanda en France indique ceci : « Faisant suite à nos entretiens téléphoniques, je vous confirme que je marque mon accord pour prélever du montant de 1.500.000 \$ USD récemment crédité sur le compte de l'attaché militaire et de l'air a la BNP, 9 place des Ternes, 75017 Paris, un montant de 35.000 \$ USD pour le fonctionnement normal du service. Le solde devra être utilise comme suit : a) Versement de 1.200.000 \$ USD a Mr Barril, capitaine avec qui le Gouvernement vient de signer un accord d'assistance. b) Versement a l'ambassade du Zaïre de 200.000 \$ pour couvrir partiellement les frais de transport du matériel acheté par le MINADEF. (...) Le reliquat sera utilisé conformément à mes instructions ultérieures. »

Tous ces actes se faisaient en violation de l'embargo sur les armes à destination du Rwanda, décrété onze jours plus tôt par le Conseil de Sécurité. Ce faisceau d'indices concordants montre à quel point Barril est impliqué dans la planification du génocide et dans son exécution.

## **Formation des Ex-FAR et des miliciens apres le génocide**

Dans un « compte rendu de réunion » classé « Très secret » et daté du 29 septembre 1994, le général-major Augustin Bizimungu, chef d'état-major

des ex-FAR, évoque une prestation qui a été assurée par Barril au bénéfice de l'armée génocidaire. Sollicité pour apporter une formation aux militaires rwandais en matière d'opérations spéciales, Barril a, selon le document, perçu un acompte de 1,2 millions de dollars. Son but véritable, il le dévoile dans une missive de janvier 1995 à l'ex-chef militaire rwandais, Augustin Bizimungu, qui à cette époque préparait la reconquête du Rwanda : "Je mets tout en œuvre pour défendre votre cause".

### **Poursuite de l'opération Insecticide dans les camps de refugies en 1994-1995**

Les techniques que Barril a apprises aux ex-FAR lors de l'opération « Insecticide » ont continué à faire des ravages même après le génocide. Le colonel Murenzi insiste sur ses conséquences en indiquant que c'est elle qui a donné naissance aux premières actions de déstabilisation du territoire rwandais après le génocide : « Ce que je veux souligner, c'est que cette opération qui a été initiée au Rwanda par des Français pendant le génocide s'est poursuivie à Goma entre 1994 et 1996 et a donné naissance à l'ALIR qui a lancé diverses actions de sabotage au Rwanda dans les années 1995-1998. Les actions lancées par des infiltrés au cours de ces années-là étaient donc la continuité de l'opération « Insecticide » commencée à Bigogwe par des Français. C'est à partir de cette opération qu'ont été pensées des actions de déstabilisation du Rwanda engagées par les Abacengezi, notamment la destruction des pylônes électriques, le posage des mines anti-personnelles, etc. »

### **Barril, collaborateur intime du juge Bruguière**

En 1997, Barril fut l'instigateur de la plainte de la veuve du co-pilote du Falcon 50 et provoqua ainsi l'enquête confiée en 1998 au juge Jean-Louis Bruguière. A l'origine, c'est l'épouse du président Habyarimana, Agathe Kanziga qui, la première, avait souhaité se constituer partie civile. Elle était défendue par M<sup>e</sup> Hélène Clamagirand, avocate à la fois de Barril et de l'ancien attaché militaire rwandais à Paris, le colonel Sébastien Ntahobari. Cette demande avait été rejetée par la justice française au motif que Mme Habyarimana n'était pas française. Barril a alors poussé la fille du co-pilote, Sylvie Minaberry, médecin militaire, à porter plainte, alors que les familles de l'équipage français en avaient été dissuadées trois ans plus tôt par l'Etat français, très certainement après avoir reçu des indemnisations conséquentes. Mme Minaberry choisit également pour conseil M<sup>e</sup> Clamagirand.

Pendant la procédure judiciaire engagée par Bruguière, Barril va encore s'illustrer. Il présenta à Pierre Payebien, l'enquêteur principal de Bruguière, l'espion Fabien Singaye avec qui il entretenait des relations d'affaires. Fabien Singaye servit à la fois d'interprète assermenté et de chercheur chargé de localiser des témoins en Afrique. Singaye n'est pas n'importe qui dans ce dossier. Il entretient des liens de parenté avec la famille Habyarimana. Deux fils Habyarimana sont ses beaux-frères. Il est actionnaire de la radio télévision libre des mille collines, célèbre de funeste mémoire pour avoir incité au génocide. Singaye a ainsi pu orienter l'enquête dans une direction négationniste, faisant des Tutsi les ins-

tigateurs du génocide.

Autre lien entre Barril et Singaye, celui-ci travaillait pour la société SECRETS de Barril en qualité de “chargé des Affaires africaines” depuis qu’il a été chassé de Suisse en août 1994. Ce lien fut révélé par des factures et des listes d’employés saisies par la justice française lors de ses perquisitions. C’est probablement dans ce cadre que Singaye travaillait comme conseiller du président centrafricain François Bozizé avant sa chute.

### **Barril, agent de François Mitterrand auprès du régime rwandais**

Barril a affirmé au juge Trévidic qu’il agissait sur les ordres de François de Grossouvre, retrouvé mort dans son bureau le 7 avril 1994. Cet homme était le conseiller occulte du président François Mitterrand. Barril confia que de Grossouvre “coordonnait un peu les services secrets” avec l’entourage du Président Habyarimana : “C’est Grossouvre qui m’a présenté le président Habyarimana. Je devais infiltrer le FPR en Europe.” Pierre d’Alençon, ancien collaborateur de De Grossouvre a confirmé que Barril venait visiter régulièrement son mentor à l’Elysée et faisait attention pour ne pas trop se faire remarquer : “Il venait souvent. Pour éviter qu’il s’enregistre à l’accueil, je le faisais entrer discrètement par l’avenue de Marigny.” Comme l’a bien écrit le journaliste Patrick de Saint Exupéry, Paul Barril « est le pivot d’une toile d’araignée entre l’Elysée de Mitterrand et les extrémistes qui commettent le génocide au Rwanda ».

### **Le soutien de la gendarmerie française au négationnisme de Paul Barril**

Les faits que nous venons d’évoquer sont très flagrants. Ils démontrent combien Paul Barril a participé à la préparation et à l’exécution du génocide perpétré contre les Tutsi. Une plainte contre lui a d’ailleurs été déposée, le 24 juin 2013, par la Fédération internationale des Droits de l’Homme, la Ligue française des Droits de l’Homme et l’association Survie. Barril est depuis lors suspecté de complicité de génocide commis contre les Tutsi, même si au regard de la nature des faits qu’il a perpétré, il devrait être poursuivi comme auteur du génocide.

Malgré la gravité des actes qui sont reprochés à Barril, la gendarmerie française, via son magazine mensuel L’ESSOR, vient de faire une large publicité d’un livre négationniste que Barril s’appête à sortir le 12 décembre 2014. Ce livre s’intitule : « Paroles d’honneur. La vérité de Paul Barril sur les génocides au Rwanda ». Le titre lui-même suggère qu’il y a eu deux génocides au Rwanda. Cette affirmation est un négationnisme prononcé.

La gendarmerie française, en apportant son aide et assistance publicitaire au mercenaire et génocidaire Paul Barril, vient de certifier que les actes passés et futurs de Barril, en rapport avec le Rwanda, sont bel et bien téléguidés par l’Etat français à des fins inavouables et inavoués.

Par Dr Bizimana Jean Damas-cène—Sénateur au Parlement du Rwanda

Kigali, 03 décembre 2014